Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE SELECTION CREDIT (Part R)
ISIN FR0011288513

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP, classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro », est la réalisation d'une performance supérieure à celle de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (coupons réinvestis) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans et dans une fourchette de sensibilité de 0 à +5 et selon un processus d'investissement socialement responsable.

La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, libellés en euros et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100% dont 20% maximum pour les émetteurs publics et assimilés. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, dont des CDS (credit default swaps, en couverture uniquement), pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif.

L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toutes capitalisations, intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, ou par des entités publiques et assimilées, sans contrainte de notation voire sans notation. L'actif net peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). Cette sélection est également libre de toute contrainte de répartition sectorielle, hormis une limite fixée à 10% pour les titres d'émetteurs du secteur financier. En fonction du taux d'exposition de l'actif net aux classes d'actifs sus – mentionnées, l'actif net pourra être exposé entre 0% et 40% à une sélection de titres monétaires, libellés en euros, d'émetteurs publics et assimilés ou privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE, bénéficiant d'une notation minimale A-3 de l'agence Standard & Poors ou équivalent (Moody's et Fitch Ratings).

Par ailleurs, l'actif net du FCP pourra être exposé jusqu'à 20% à des obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés dans une devise autre que l'euro, le risque de change étant limité à 10% par la mise en place de couvertures des devises étrangères ; et jusqu'à 25% à des obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés en euro mais d'émetteurs publics ou privés situés en dehors de la zone euro (émetteurs des pays émergents compris).

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre en permanence au moins 90% de l'actif net du FCP (sont exclues les liquidités). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire " SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG). Par conséquent, l'univers d'investissement éligible du fonds est réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les obligations et autres titres de créances libellés en euros et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

L'actif net peut être exposé à des OPCVM classés « monétaire » ou « monétaire court terme » ou à des OPCVM mettant en oeuvre une stratégie d'obtention d'un rendement monétaire, ou à des OPCVM diversifiés mettant en oeuvre une stratégie de performance absolue avec une exposition neutre aux marchés obligataires ou d'actions, dans une limite globale de 10%, et peut également recourir à des dépôts à terme dans une limite de 10%, auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB par les agences précitées.

Indicateur de référence I Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (coupons réinvestis).

Affectation des revenus I Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Le FCP capitalise (réinvestit) ses revenus. Les demandes de souscription – en nombre de parts ou en montant – et de rachats - en nombre entier ou fraction de parts - sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA à 12 heures, chaque jour d'établissement de valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (J+1), calculée à J+2 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+3).

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de la valorisation du FCP. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au prospectus du fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la Politique de swing pricing de Sycomore Asset Management.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I La défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.

Risque de liquidité I En présence de volumes d'échange très faibles un ordre d'achat ou de vente peut entraîner d'importantes variations de prix d'un ou plusieurs actifs, pouvant faire baisser la valeur liquidative.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.20% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.25%**

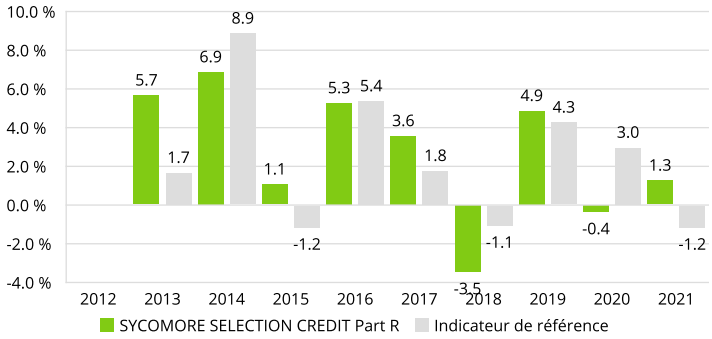
Méthode : 10.00% TTC au-delà de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index.

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :
- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Les commissions de surperformance: **Exercice clos au 31/12/2021. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sousperformance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance. A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2012

Date de lancement de la Part R I 01/09/2012

Devise de référence I Euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité I Le FCP n'est pas éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

Label ISR I Le FCP dispose d'un label ISR français et/ou équivalent étranger.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Informations à destination des investisseurs suisses

Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, CH-1204 Genève.

Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.